|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mail | MODELE DE CONTRAT | |
| Objet : CONTRACTUELS | **Date :**  03/2022 |

CONTRAT DE DROIT PUBLIC

A DUREE DETERMINEE (CDD)

contrat projet

ARTICLES L. 332-24, L.332-25, L.332-26 du code général de la fonction publique

**Entre les soussignés**

M. ……………………………………… (Dénomination exacte de la collectivité ou de l’établissement concerné) représenté(e) par son ……………….. (maire ou président), ci-après désigné(e) « la collectivité(ou l’établissement) employeur » ;

**d’une part**

et Nom patronymique (*nom de naissance*) …………Nom d’usage (*nom d’épouse*) Prénom ……….. né (e) le …………… à ……………… (numéro de sécurité sociale : …………) et domicilié(e) à ……………………… .

Ci-après désigné(e) «le cocontractant » ;

**d’autre part**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, L. 332-25, L.332-26

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération créant l’emploi de ...........................................................dans le cadre du projet …….. dont les fonctions sont les suivantes *(à préciser) :* ............................................................................................................ et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

Vu le certificat médical attestant l’aptitude physique à l’exercice des fonctions postulées en date du …………………,

Considérant qu’il est nécessaire de procéder au recrutement de M……… afin de (détailler l’objectif ou le résultat attendu),

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET, DUREE DU CONTRAT ET CONDITIONS D’EMPLOIS

M .................................................................... est engagé*(e)* pour assurer les fonctions suivantes : ............................................................………………......................................... correspondant à la catégorie hiérarchique (A, B, C).

Le présent contrat est conclu à compter du ………….pour une durée de ............................ ***(minimum 1 renouvelable dans le limite de 6 ans et maximum 6 ans).*** Il prendra fin le……………………………………………………………………………………...(***préciser l’évènement ou le résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle de ce résultat***).

*(le cas échéant)* M ................................................................................ est soumis(*e)* à une période d’essai de .............................. ;

(le cas échéant) La période d’essai pourra être renouvelée une fois pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

M………….. exercera ses fonctions ***……………………..(préciser le lieu ou le service…),*** à temps complet OU à temps non complet à raison de …….heures hebdomadaires.

ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M ................................................................................ sera soumis*(e)* pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par les dispositions législatives et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

ARTICLE 3 : REMUNERATION

Pour l'exécution du présent contrat, M ...............................…………….......................................... reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut .............., indice majoré .............., et le supplément familial de traitement, *(le cas échéant)* les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

OU *(pour un temps non complet)*

Pour l'exécution du présent contrat, M .......................................................................... perçoit une rémunération mensuelle calculée sur la base de ..., … /35ème, de l'indice brut .....…....., indice majoré .....…......., et le supplément familial de traitement, *(le cas échéant)*, les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante

ARTICLE 4 : SECURITE SOCIALE - RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M ..................................................... est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M ...................................................................................... est affilié*(e)* à l'IRCANTEC.

ARTICLE 5 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est susceptible de renouvellement par reconduction expresse dans la limite d’une durée totale de 6 ans si le projet ou l'opération prévu par le présent contrat n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. L'autorité territoriale notifie son intention de renouveler l'engagement au plus tard :

- Au plus tard deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure ou égale à trois ans ;   
- Au plus tard trois mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure à trois ans.

M ............................................................... dispose d'un délai de 8 jours pour faire connaître le cas échéant son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, M ...................................... est présumé*(e)* renoncer à son emploi.

ARTICLE 6 : RUPTURE DU CONTRAT

1. Rupture anticipée du contrat de projet

La rupture anticipée du contrat projet peut intervenir à l'initiative de l'employeur, après un an de contrat, dans les deux cas suivants :   
- Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser ;   
- Lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat.

L'agent doit être informé de la fin de son contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre signature :   
- Au plus tard deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure ou égale à trois ans ;   
- Au plus tard trois mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure à trois ans.

**2) Licenciement à l'initiative de la collectivité *(ou établissement)* employeur**

En cas de licenciement, M ................................................ a droit à un préavis d'une durée de :

- 8 jours pour l'agent qui justifie d'une ancienneté de services inférieure à 6 mois ;

- 1 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services comprise entre six mois et inférieure à deux ans ;

- 2 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans.\*

L'attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l'application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Il en est fait de même pour l'attribution de l'indemnité de licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, ainsi qu’au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.

**3) Démission du co-contractant**

La démission de M ............................................... doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M ................................................................. est tenu*(e)* de respecter un préavis d'une durée de :

- 8 jours pour l'agent qui justifie d'une ancienneté de services inférieure à 6 mois;

- 1 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services comprise entre six mois et inférieure à deux ans ;

- 2 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans.

La durée de service est appréciée sur la base de l’ensemble des contrats conclus entre le co-contractant et ..............................................................................................., y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions de 4 mois au plus ne résultant pas d’une démission.

**ARTICLE 7** : **Annexes et certificat de travail**

Sont annexés au présent contrat :

* *(s’ils existent)* Les certificats de travail fournis par le cocontractant et délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics l’ayant employé antérieurement ;
* La fiche de poste ;
* *(s’il existe)* Le document récapitulant l’ensemble des instructions de service opposable aux agents titulaires et contractuels.

En fin de contrat, un certificat de travail sera remis au cocontractant.

**ARTICLE 8 : Contentieux et publicité**

Ce contrat est établi en double exemplaires et copie sera transmise au représentant de l’Etat dans les 15 jours de sa signature, au CDG et au comptable public.

Les litiges relatifs au présent contrat relèvent du Tribunal administratif de Clermont Ferrand (par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ) dans le respect du délai de recours de deux mois, à compter de sa signature.

A , le

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire (ex*. Maire, Président ou délégataire*)

A , le

Nom, Prénom et signature du cocontractant